

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 13 février 2026 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Bordeaux

NOR : SFHA2630070A

La ministre déléguée auprès de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Bordeaux :

- Monsieur Michel LAFORCADE, ancien directeur général d'agence régionale de santé, président du conseil d'administration ;
- Madame Stéphanie DUCASSE, inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de la scolarisation des élèves en situation de handicap, service départemental de l'école inclusive de Gironde ;
- Docteur Marie PERDIGON, médecin ORL, audiographe pédiatrique, responsable du Centre Expert Audition Jeunes Enfants (CEAJE) de Nouvelle-Aquitaine à l'Hôpital Pellegrin, CHU de Bordeaux ;
- Docteur Manuel BOUVARD, médecin pédopsychiatre, CHU de Bordeaux ;
- Monsieur Michel LABARDIN, maire de Gradignan ;
- Monsieur Sébastien SAINT-PASTEUR, conseiller départemental du canton de Pessac-2, membre des commissions accès aux droit et handicap du département de la Gironde ;
- Madame Marie-Laure FOUILLADE, secrétaire du service médico-psychologique et coordinatrice des secrétariats de la vie scolaire, Institut national des jeunes sourds de Bordeaux.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 13 février 2026.

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées,
Arnaud FLANQUART